

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du 16 septembre 2003 du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 30 septembre 2003 à 19 h 40, à son siège social situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Réjean Langlois
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Duchesne	Madame Nicole Périgny
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur René Gélinas	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur Réal Julien	

AINSI QUE madame Brunelle Lafrenière, commissaire représentante du comité de parents.

Madame la commissaire Carole Boisclair est arrivée à 20 h 20.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de trois personnes.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Président

Secrétaire

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 108 0903 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0903-21 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.2 Demande d'appui – École forestière de La Tuque.
- 5.3 Entente commission scolaire – Ville de Shawinigan.
- 5.4 Condoléances.
- 6.1 Épreuves uniques MEQ – Juin 2003.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 109 0903 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 16 septembre 2003 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0903-22, soit adopté avec la modification suivante :

- ✓ qu'à la résolution 88 0903 le document 0903-14 soit remplacé par le document 0903-14.1.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur J. A. Caron, résident du secteur de Grand-Mère, prend la parole. Monsieur Caron soulève alors les inconvénients vécus depuis l'installation de jeux dans la cour de l'école Antoine-Hallé. Monsieur Caron demande notamment le retrait des jeux de la cour d'école ou l'interdiction d'accès de la cour d'école après les heures de classe. De même, il est demandé l'installation d'un écran afin de retenir le sable dans la cour de l'école.

En réponse à monsieur Caron, monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne que la commission scolaire procédera à l'étude de ce dossier. Il souligne qu'une demande a été faite auprès de la Ville de Shawinigan pour l'adoption d'un règlement visant une meilleure intervention auprès des intrus dans les cours d'école. Invité par monsieur Laforest à commenter ce dossier, le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, mentionne qu'un écriteau interdisant la présence dans la cour de l'école en dehors des heures de classe sera installé. De même, l'emplacement des jeux sera réévalué et une analyse du dossier sera faite.

Président

Secrétaire

Monsieur Roger Ferron prend ensuite la parole pour corroborer les propos de monsieur Caron. De même, il souligne avoir été victime de vandalisme dans son potager et sur son automobile de la part d'élèves de l'école Antoine-Hallé. Cependant, il précise que la directrice de l'école a fait des démarches auprès des élèves concernés, qu'il a reçu des excuses de la part des élèves et un dédommagement, assumé par les élèves, pour le nettoyage de son automobile. Monsieur Caron tient à remercier la directrice de l'école, madame Renée Tremblay, pour la diligence de son intervention et des actions prises à l'égard des élèves fautifs. Relativement aux inconvénients liés à la présence de jeunes dans la cour de l'école après les heures de classe, monsieur Caron demande que la commission scolaire sollicite une meilleure présence policière.

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent les sujets relatifs à la Direction générale. Monsieur Jean-Pierre Hogue soumet alors une recommandation quant à l'engagement d'un cadre et une résolution est adoptée.

Engagement de
Patricia Magny au
poste de directrice
du Centre
d'éducation des
adultes du Saint-
Maurice

RÉSOLUTION 110 0903 :

Maurice;

CONSIDÉRANT qu'un poste de direction de centre est vacant au Centre d'éducation des adultes du Saint-

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis une recommandation quant au comblement de ce poste et à l'affectation d'une personne par nomination avec entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que madame Patricia Magny soit engagée au poste régulier de directrice de centre d'éducation des adultes;

QUE l'affectation de madame Magny soit au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan avec une entrée en fonction le 1^{er} octobre 2003;

QUE le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie une entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie quant au processus de comblement de ce poste et l'affectation de madame Patricia Magny;

QU'il demeure finalement entendu que cet engagement est sous réserve des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Sur un autre sujet, monsieur Jean-Pierre Hogue porte à l'attention des commissaires une demande d'appui pour un projet de stage pour des élèves de l'École forestière de La Tuque. Il est donné suite à cette demande et une résolution est adoptée en ce sens.

Appui au projet de stages d'élèves de l'École forestière de La Tuque en Belgique

RÉSOLUTION 111 0903 : CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque élabore un projet en collaboration avec le Carrefour Jeunesse Emploi du Haut Saint-Maurice et l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (A.Q.W.B.J.);

CONSIDÉRANT que ce projet vise à faire vivre une expérience en foresterie internationale à des élèves;

CONSIDÉRANT, particulièrement, que six (6) finissants des DEP Aménagement de la forêt ainsi que Protection et exploitation de territoires fauniques iraient, au mois de mars 2004, en Belgique Wallone pour y vivre un stage de quatorze (14) jours dans leur domaine d'étude respectif;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit également l'accompagnement des élèves par un enseignant;

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque sollicite l'appui de la commission scolaire quant à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie le projet précité de stages d'élèves de l'École forestière de La Tuque en Belgique.

Adopté unanimement

Le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, complète l'article 4 de l'ordre du jour en adressant des remerciements aux personnes qui lui ont offert, ainsi qu'à sa famille, des témoignages de sympathie suite au décès de son frère.

Considération est après faite des sujets relatifs aux commissaires. Il est alors procédé à l'adoption de résolutions pour la désignation de représentants à un conseil d'administration et à un comité d'étude.

Denis Boulianne
représentant au
conseil
d'administration
de la C.D.A.C. de
Ville de La Tuque

RÉSOLUTION 112 0903 : CONSIDÉRANT que la Corporation de Développement des Arts et de la Culture de Ville de La Tuque (C.D.A.C.) a sollicité la Commission scolaire de l'Énergie pour la désignation d'un représentant au sein de leur conseil d'administration;

Président

Secrétaire

Madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que monsieur Denis Boulianne soit désigné pour agir à titre de représentant de la Commission scolaire de l'Énergie au sein du conseil d'administration de la Corporation de Développement des Arts et de la Culture de Ville de La Tuque (C.D.A.C.).

Adopté unanimement

Membres du comité d'étude relatif à la dotation de personnel

RÉSOLUTION 113 0903 :

été formé;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 85 0903, qu'un comité d'étude relatif à la dotation de personnel a

CONSIDÉRANT que ce comité est composé notamment de commissaires désignés par le conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soient désignés les commissaires suivants pour agir au comité d'étude relatif à la dotation de personnel :

- ✓ madame Nicole B.-Girard;
- ✓ madame Danielle Bolduc;
- ✓ madame Sylvie Dupont-Simard
- ✓ monsieur Réal Julien.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Réal Julien s'enquiert après cela de l'état du dossier concernant l'entente avec la Ville de Shawinigan pour l'utilisation des équipements sportifs. Sur invitation du directeur général, monsieur Pierre Larose, directeur des Services complémentaires, dresse alors un portrait des négociations en cours tout en indiquant que des principes de base applicables à l'ensemble des écoles sont recherchés. D'autres rencontres sont prévues sous peu avec le représentant de la ville.

L'article 5 de l'ordre du jour est complété par l'adoption d'une résolution de condoléances.

Condoléances

RÉSOLUTION 114 0903 :

suivantes :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des condoléances soient adressées aux personnes

- ✓ Monsieur Claude Pinard, député du Comté de Saint-Maurice, suite au décès de son père monsieur Jude Pinard;
- ✓ Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général, suite au décès de son frère monsieur Louis Hogue;
- ✓ Monsieur Donald Marchand, enseignant, suite au décès de sa conjointe madame Roxanne Ricard-Savard;

Président

Secrétaire

- ✓ À la famille de monsieur Maurice Lacerte, ancien commissaire d'école.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent après cela les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes. La directrice de ces services, madame Maryse Demers, présente les résultats des épreuves uniques MEQ du mois de juin 2003. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt du document.

Document relatif
aux résultats des
épreuves uniques
MEQ de juin 2003

RÉSOLUTION 115 0903 : Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit déposé le document 0903-23 relatif aux résultats des épreuves uniques MEQ de juin 2003.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, et en référence aux sujets relatifs aux Services complémentaires, il est procédé au renouvellement de l'affiliation et de la délégation à l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie.

Affiliation et
délégation à
l'Association du
sport étudiant de la
Mauricie

RÉSOLUTION 116 0903 : CONSIDÉRANT l'importance du sport étudiant pour les écoles secondaires de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT la nécessité de l'affiliation de la commission scolaire à l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie;

CONSIDÉRANT le nombre de délégués auxquels a droit la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie renouvelle son affiliation et que monsieur Denis Boulianne et 3 personnes désignées par le directeur des Services complémentaires soient délégués à l'assemblée générale de l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie.

Adopté unanimement

Madame la commissaire Carole Boisclair arrive à ce moment-ci, soit à 20 h 20.

Poursuivant, le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose dépose, pour consultation, un document sur le cadre de référence pour l'organisation et la gestion d'une école primaire point de services, pour clientèle en troubles graves du comportement.

Président

Secrétaire

Document relatif à l'organisation et la gestion d'une école primaire point de services, pour clientèle en troubles graves du comportement

RÉSOLUTION 117 0903 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit déposé le document 0903-24 relatif au cadre de référence pour l'organisation et la gestion d'un point de services pour une école primaire – Clientèle en troubles graves de comportement.

Adopté unanimement

Consécutivement, le secrétaire général dépose la liste du personnel retraité et des personnes ayant 25 ans de services pour l'année scolaire 2002-2003.

Liste du personnel retraité et des personnes ayant 25 ans de services – 2002-2003

RÉSOLUTION 118 0903 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit déposée la liste du personnel retraité et des personnes ayant 25 ans de services pour l'année scolaire 2002-2003 décrite au document 0903-25.

Adopté unanimement

Consécutivement, et après avoir reçu la recommandation du directeur des Services des ressources humaines, monsieur Bertrand Rodrigue, les commissaires adoptent une résolution d'engagement.

Engagements

RÉSOLUTION 119 0903 : CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de postes et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Andréanne Lamothe, enseignante en musique au primaire aux écoles Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue, Jacques-Cartier à Lac-à-la-Tortue et Dominique-Savio à Saint-Georges-de-Champlain, et ce, à compter du 25 août 2003;
- Stéphanie Maurais, secrétaire d'école, poste de 17,5 heures à l'école primaire Sainte-Marie à Saint-Boniface, et ce, vers le 6 octobre 2003;
- Ginette Couture-Gélinas, secrétaire d'école, poste de 17,5 heures à l'école primaire Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et ce, vers le 6 octobre 2003;

Président

Secrétaire

- Diane Verrette, secrétaire, poste de 21 heures à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, et ce, vers le 6 octobre 2003;
- Micheline Dugré, secrétaire, poste de 14 heures à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère, et ce, vers le 6 octobre 2003.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, informe les commissaires de l'octroi de contrats de déneigement. Un dépôt de ce document est effectué.

Document relatif à des contrats de déneigement – 2003-2006

RÉSOLUTION 120 0903 :
déneigement 2003-2006.

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le document 0903-26 relatif à des contrats de

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Trépanier soumet une recommandation pour la vente d'une partie de terrain de l'école Saint-Jean-Bosco à La Tuque. Après avoir reçu les explications requises, il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Vente d'une partie du terrain de l'école Saint-Jean-Bosco de La Tuque à monsieur Guy Bacon

RÉSOLUTION 121 0903 :
résidence attenante à l'école Saint-Jean Bosco;

CONSIDÉRANT que monsieur Guy Bacon, domicilié au 13 rue de l'Église à La Tuque est propriétaire d'une

CONSIDÉRANT que monsieur Bacon désire se porter acquéreur d'une partie de terrain d'une superficie approximative de 50' par 113' ;

CONSIDÉRANT que l'acheteur offre un montant de 500 \$, plus les frais inhérents et s'engage à déplacer, à ses frais, la clôture existante;

CONSIDÉRANT que la surface totale du terrain est de 150 670 pieds carrés et que l'évaluation municipale s'élève à 6 800 \$;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie peut disposer de cette partie de terrain puisque cette école n'est plus utilisée à des fins d'enseignement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie cède à monsieur Guy Bacon, une partie du terrain d'environ 50' par 113' de l'école Saint-Jean Bosco à La Tuque pour la somme de 500 \$ plus les frais inhérents à cette transaction;

Président

Secrétaire

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le contrat.

Adopté unanimement

Par la suite, le directeur des Services de l'informatique, monsieur Denis Émond, fait un rapport d'étape dans le cadre du dossier de l'implantation d'un réseau de fibres optiques. Il est notamment souligné la publication récente d'appels d'offres pour l'achat des câbles et la pose de ceux-ci.

Les commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue et procèdent au dépôt de ce document.

Dépôt d'un résumé
de la
correspondance
reçue

RÉSOLUTION 122 0903 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 24 et 30 septembre 2003, décrit au document 0903-27.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À 20 h 50, et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 123 0903 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Pendant le huis clos, des discussions ont lieu concernant des dossiers relatifs à la location d'un immeuble ainsi qu'à la vente d'un immeuble.

À 21 h 05, il est procédé à la réouverture au public de la séance et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 124 0903 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Entente avec le Groupe Dufresne et Martel inc. concernant des dispositions du bail – Location d’une partie de l’immeuble situé au 500, rue Broadway à Shawinigan

RÉSOLUTION 125 0903 :

CONSIDÉRANT qu’un bail est intervenu le 7 juillet 1993 concernant la location d’une partie de l’immeuble situé au 500, rue Broadway à Shawinigan avec le Groupe Dufresne et Martel inc.;

CONSIDÉRANT, eu égard à l’application de certaines dispositions de ce bail, que des négociations ont eu lieu entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit autorisée la conclusion d’une entente avec le Groupe Dufresne et Martel inc. concernant les dispositions du bail précité;

QUE par suite le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l’Énergie les documents afférents à cette entente.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 126 0903 :

CONSIDÉRANT que la Table des responsables de l’éducation des adultes de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (T.R.É.A.Q.F.P.) regroupe l’ensemble des commissions scolaires du Québec et constitue un des principaux lieu de concertation, le seul dédié exclusivement au développement de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle au Québec;

CONSIDÉRANT que la T.R.É.A.Q.F.P. joue un rôle majeur dans le développement de l’alphabétisation dans le réseau des commissions scolaires et qu’à cet égard elle valorise la réalisation de projets novateurs et en assure la promotion au sein même de son réseau et auprès des partenaires de l’éducation des adultes;

CONSIDÉRANT, en ce sens, que la T.R.É.A.Q.F.P. a conçu un document de promotion présentant, à titre d’exemples, une diversité de projets novateurs réalisés par des centres d’éducation des adultes dans le domaine de l’alphabétisation et intitulé « Des réalisations qui parlent »;

CONSIDÉRANT, parmi les projets soulignés par la T.R.É.A.Q.F.P., que figure le projet « La Grande fête du livre », lequel est l’aboutissement du projet d’éveil à la lecture et à l’écriture « Lis-moi le monde » dont l’objectif est de sensibiliser les enfants à l’importance de la lecture;

CONSIDÉRANT que « La Grande fête du livre » est également le résultat d’une coalition sans précédent de plus de 25 organismes du Centre de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que parmi les partenaires engagés dans ce projet se retrouvent le Centre d’éducation des adultes du Saint-Maurice et la Commission scolaire de l’Énergie via les Services de l’enseignement aux adultes;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées aux intervenants impliqués du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice et des Services de l'enseignement aux adultes pour le projet novateur « La Grande fête du livre ».

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 127 0903 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire